

**PART 2**

**RESOLUTIONS ADOPTEES  
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

**RESOLUTIONS ADOPTED  
BY THE GENERAL ASSEMBLY**

# RESOLUTIONS ADOPTEES

## PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### SOMMAIRE DES DECISIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1. *Part Contributive Unitaire.* La part contributive unitaire a été fixée pour 1968, 1969, 1970, à 900 francs-or, conformément à l'article 11(b) des Statuts.

2. *Commissions.* La décision suivante a été prise (voir page 26):

La Commission 43 prend le nom de: "Plasmas et Magnéto-Hydrodynamique en Astrophysique".

3. *Résolutions proposées dans les délais statutaires par les Comités Nationaux d'Astronomie.*

Trois telles résolutions figurent au point 9 de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale sous une forme résumée. La résolution A 1, proposée par la République Démocratique Allemande, concernait la création d'une nouvelle Commission sur l'Astrophysique Relativiste et la Cosmologie. Après discussion par les Commissions 28 et 40, le Comité National de la République Démocratique Allemande a décidé le retrait pur et simple de cette résolution, désignée par A 1. Deux résolutions, A 2 et A 3, proposées par le Comité National d'Astronomie de Belgique ont été soumises pour avis aux Commissions 5 et 19, respectivement. Elles ont été adoptées par l'Assemblée Générale après avis de ces Commissions, sous une forme non modifiée en ce qui concerne la résolution A 2 (la Commission 5 incluant dans les comptes rendus de ses réunions des commentaires à cette résolution), et sous une forme modifiée (mais n'altérant pas le contenu scientifique de la résolution) en ce qui concerne la résolution A 3.

4. *Résolutions proposées par les Commissions.* Un certain nombre de Commissions ont présenté avant l'Assemblée Générale (point 10 de l'Ordre du Jour), ou ont voté, au cours de leurs réunions tenues pendant l'Assemblée Générale, des résolutions de caractère financier ou d'ordre général. Les résolutions financières ont été incluses dans le budget lorsqu'il a été jugé possible d'assurer ce financement. Les raisons des réductions apportées à ces demandes des Commissions (ou des suppressions de certaines entreprises spécifiques des Commissions) sont exprimées dans le rapport financier (ci-dessus, page 22). En acceptant le budget proposé par le Comité des Finances, et l'ensemble du rapport du Comité des Finances, l'Assemblée Générale a exprimé son opinion sur l'ensemble de ces résolutions.

De plus, le Comité des Résolutions a jugé certaines résolutions d'ordre assez général pour être considérées par l'Assemblée Générale. Elles sont incluses dans les résolutions 1 à 8 données ci-après.

Une résolution issue de la Commission 37 concernait l'organisation générale des travaux de l'Union. Elle a été déferée, pour étude, au nouveau Comité Exécutif.

Enfin les autres résolutions votées par les Commissions ont été appuyées globalement par la résolution no. 9 ci-après. Ces résolutions n'ont pas été reproduites séparément et se trouvent dans les rapports des Commissions, dans la troisième partie de ce volume, pp. 45-229.

#### RÉSOLUTION A 2

*Proposée par le Comité National Belge d'Astronomie*

*Sur l'édition de fiches bibliographiques*

L'Union Astronomique Internationale propose que soit examinée la possibilité, pour les éditeurs